

**2019**

SCoT Cœur du Faucigny  
Version au 7 novembre 2019

Rédacteur  
Guillaume DEGIULI  
Florence LACHAT



**COMMISSION THEMATIQUE  
AGRICULTURE FORÊT - DIAGNOSTIC**

# Table des matières

<b>DIAGNOSTIC : Agriculture Forêt .....</b>	<b>3</b>
<b>L'agriculture.....</b>	<b>3</b>
1. Les chiffres clés de l'agriculture.....	3
2. Les caractères généraux de l'agriculture .....	4
3. Contexte foncier .....	6
4. Fonctionnement des exploitations .....	8
5. L'agriculture biologique.....	9
6. Les débouchés de la production ... et la diversification des activités en lien avec l'agriculture.....	9
7. L'agriculture : entretien des paysages.....	10
8. Traitement des déchets issus de l'agriculture .....	15
9. Ce qu'il faut retenir sur l'agriculture .....	15
10. Enjeux thématiques identifiés sur l'agriculture .....	15
<b>La forêt.....</b>	<b>18</b>
1. Caractérisation de la forêt .....	18
2. Forêt et prélèvements .....	19
3. Utilisation du bois.....	20
4. L'exploitation de la forêt .....	21
5. Stockage du CO <sup>2</sup> .....	22
6. Ce qu'il faut retenir sur la forêt .....	23
7. Enjeux thématiques identifiés sur la forêt.....	23

## **DIAGNOSTIC : Agriculture Forêt**

Le relief varié du territoire reflète une diversité importante des milieux naturels, avec les massifs montagneux de moyenne altitude entourant une vaste zone, la plaine alluviale de l'Arve, ainsi que des zones intermédiaires de coteaux, à flancs de montagne, et le Plateau des Bornes.

## **L'agriculture**

### **1. Les chiffres clés de l'agriculture.**

#### **Exploitations agricoles : <sup>1</sup>**

En 2019, 260 exploitations agricoles professionnelles ont leur siège sur le territoire SCOT CDF :

- 98 exploitations sur CCAS
- 44 exploitations sur CCFG
- 67 exploitations sur CC4R
- 51 exploitations sur CCVV

#### **Surfaces exploitées<sup>2</sup>**

13459 ha sont qualifiés de surface agricole utile (SAU) :

- 5678 ha sur le territoire de la CCAS
  - o soit une SAU moyenne par exploitation de 44 ha
- 1836 ha sur le territoire de la CCFG
  - o soit une SAU moyenne par exploitation de 19 ha
- 3370 ha sur le territoire de la CC4R
  - o soit une SAU moyenne par exploitation de 33 ha
- 2575 ha sur le territoire de la CCVV
  - o soit une SAU moyenne par exploitation de 35 ha

Il y a plus de 13 000 ha exploités sur le territoire SCOT CDF dont :

- plus de 90 % des surfaces en prairies ou en alpage
- plus de 150 ha de maraichage, horticulture, arboriculture, viticulture

---

<sup>1</sup> Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

<sup>2</sup> Source : Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc

## Nombres d'agriculteurs exploitants.

D'après la CASMB, en 2019, il y a environ 400 emplois directs et entre 2000 et 2400 emplois indirects créés par l'agriculture, non délocalisables (coopératives laitières, matériel agricole, vétérinaires, écoles d'agriculture, ...)

**Tableau : Nombre d'agriculteurs exploitants**

	1990	1999	2014
Agriculteurs exploitants	760	456	345

Source : Observatoire départemental 2018

Le nombre d'agriculteurs exploitants est en recul depuis les années 1990.

La baisse du nombre d'agriculteurs exploitants est à corréliser avec l'âge des agriculteurs ; et l'absence de repreneurs pour certaines entreprises.

## Constructions de bâtiments agricoles

	2000-2009	2010-2015
Bâtiments (en m <sup>2</sup> )	5713	1682

Source : Observatoire départemental

Les données relatives aux m<sup>2</sup> de bâtiments agricoles construits montrent un ralentissement de la construction de bâtiments agricoles

## **2. Les caractères généraux de l'agriculture**

### **Evolutions notables entre 2000 et 2010 :**

- Un nombre d'exploitations agricoles en diminution (-44%)
- Un nombre d'emplois en diminution (-22%)
- Une surface agricole utile en diminution (-12%)
- Un chiffre de l'unité gros bétail en diminution (-12%)

Entre 2000 et 2010, les surfaces agricoles ont diminué ;

- les territoires les moins impactés sont ceux des communautés de communes Arve et Salève (-2%) et de la Vallée Verte (-10%) ;
- les territoires les plus impactés sont des communautés de communes de Faucigny Glières (-53%) et des Quatre Rivières (-30%) ;

## **Orientation technico-économique**

L'orientation technico-économique prépondérante sur le territoire Cœur de Faucigny est l'élevage bovins lait :

- 20 communes sont en bovin lait
- 9 communes sont en bovin mixte : Viuz en Sallaz ; Ville en Sallaz ; Saxel ; Peillonex ; Onnion ; Habère-Poche ; Fillinges ; Burdignin ; Bonneville
- 4 communes sont en poly culture et poly élevage : Contamines ; Monnetier-Mornex ; Le Petit Bornand ; Reignier Esery.
- 1 commune est en viticulture : Ayze
- 1 commune est en fleurs et horticulture : Arthaz Pont Notre Dame.

D'après la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB),

- La production laitière est majoritaire ; près de 55 % des exploitations du territoire sont tournées vers cette production.
- Globalement, les exploitations sont modernisées, fonctionnelles et viables
- Il y a quelques exploitations d'élevage qui permettent l'entretien du territoire et des paysages par des effectifs animaux stables depuis 10 ans.
- Il existe une diversité de productions :
  - o maraîchage, horticulture : plus de 10 % des exploitations
  - o ovins, caprins, bovins viande, viticulture, arboriculture, centres équestres, petits fruits, œufs, ...

## **Fonctionnement des exploitations agricoles bovins lait**

L'élevage bovin et la production laitière sont des activités qui nécessitent de grands espaces agricoles.

L'élevage laitier est centré sur les productions traditionnelles sous signe officiel de qualité (lait AOC Reblochon et Abondance), dont les cahiers des charges sont stricts et contraignants en termes d'alimentation du troupeau.

L'organisation collective permettant une valorisation très intéressante du prix du lait est forte. Elle repose sur des coopératives laitières, une gestion des volumes, ...

Sur le territoire du SCoT, il y a :

- des coopératives avec atelier : Union des Bornes, Coopérative de Fillinges, Bogève
- un fromager : Verdannet à Fillinges
- D'autres fromagers collectant sur la zone dans un périmètre de 15 km autour du territoire (Eteaux , Juvigny, ...)
- Quelques exploitations transforment à la ferme, avec la présence de points de vente

Le dynamisme laitier est réel, mais contraint par un contexte foncier difficile.

### 3. Contexte foncier

#### 3.1. Généralités

En Haute-Savoie, entre 2004 et 2014, 3 000 hectares de terres agricoles exploitées ont été dédiés à la construction et à l'aménagement.

	Artificialisation moyenne annuelle communale
CCAS	Supérieur à 1,2 ha
CCCFG	Supérieur à 1,2 ha
CC4R	Inférieur à 0,8 ha
CCVV	Inférieur à 0,8 ha

Source : Plaquette Foncier – DDT Haute Savoie – Février 2016

#### 3.2. Artificialisation des terres agricoles

En Haute-Savoie, l'artificialisation annuelle de surface agricole a été divisée par deux depuis plus de 10 ans puisqu'elle est passée de 380 ha/an dans les années 2004-2008 à moins de 200 ha/an sur les années 2012-2014.

Sur le périmètre du SCOT Cœur du Faucigny, la surface agricole a diminué, entre 2010 et 2016, de 584 ha soit environ 83 ha/an.

Parmi les terres exploitées par l'agriculture une partie est classée en zones U et AU dans les documents d'urbanisme locaux.

	Surfaces agricoles situées en zones U et AU des DUL
CCAS	De 15 à 30 ha
CCCFG	Supérieur à 30 ha
CC4R	De 15 à 30 ha
CCVV	Inférieur à 15 ha

#### 3.3. Rôle et place du foncier dans les systèmes d'exploitation locaux

L'agriculture a besoin de surfaces :

- pour respecter le cahier des charges des productions labellisées (AOC reblochon et Abondance) et assurer une autonomie fourragère ;
- pour épandre les effluents d'élevage ;
- pour respecter les engagements financiers liés aux surfaces.

Sur le fonctionnement des exploitations en bovins lait les élus souhaitent étudier les questions suivantes :

- Logement de surveillance des EA / Le logement de fonction agricole > rôle des DUL
- Terres stratégiques agricoles, un essai de définition :

- Grands tènements, plats, proches des sièges d'exploitations
- Alpages dans leurs dimensions agricoles, touristiques et écologiques.
- Culture identitaire (Vignobles)

D'après la CASMB, les exploitations sont sous forte pression foncière. En conséquence, elles perdent en fonctionnalité. La profession agricole s'interroge sur :

- la perte de foncier,
- l'importance de l'urbanisation importante,
- le morcellement des parcelles
- l'enclavement des bâtiments dans l'urbanisation
- la difficulté des circulations : accès aux parcelles, largeur des voiries

De plus, sont apparues des questions autour du renouvellement des générations, du manque de visibilité sur le foncier qui décourage des repreneurs potentiels.

### **3.4. Les outils de mise à disposition du foncier, exemples.**

La mise à disposition du foncier passe souvent par des baux entre propriétaires fonciers et exploitants agricoles.

#### **Ferme relais**

Une collectivité qui acquiert des biens agricoles (foncier et/ou bâti) pour les mettre à disposition d'un jeune agriculteur a la possibilité de mettre le bien à disposition par un dispositif de ferme relais (dans le cadre d'un crédit-bail sur une période à définir)

#### **Atelier relais**

Une commune peut soutenir l'installation d'un agriculteur par la mise à disposition d'un atelier de transformation comme par exemple une fromagerie ou un atelier de découpe de volailles.

Exemple Communauté d'Agglomération du Niortais : quatre ateliers-relais sur la ZAE « Le Luc – Les Carreaux »

#### **Ferme (inter) communale**

Une ferme communale ou intercommunale consiste en l'acquisition de biens agricoles par une collectivité pour les mettre à disposition d'un agriculteur qui devient locataire.

## 4. Fonctionnement des exploitations

### Fonctionnement des exploitations maraichère et horticole

#### **Sur le territoire de la CCAS**

Les activités de maraichage, d'horticulture et d'arboriculture sont présentes essentiellement à Arthaz-Pont-Notre-Dame et sur les contreforts du Salève.

L'activité maraichère et horticole repose sur la production et la vente.

La majorité des ateliers de maraichage occupe des surfaces comprises entre 1,5 et 10 ha.

La production maraichère requiert une consommation d'eau non négligeable, de l'ordre de 2000 m<sup>3</sup>/ha/an.

#### **Sur le territoire de la CCVV**

La ferme de la Source<sup>3</sup> à Boège pratique l'agriculture bio, la transformation (jus de fruits, soupes, confitures, conserves, etc.), le circuit court avec drive. Les activités de cette ferme permettent l'exploitation de huit hectares et proposent quelques emplois.

En projet, l'exploitation louée à Boège comprenant un droit à l'eau avec un bief et des bassins de pisciculture, veut relancer l'activité piscicole (dossier en cours d'examen par les services de l'Etat).

#### **Sur le territoire de la CC4R et sur le territoire de la CCFG :** données en cours de collecte

### Fonctionnement des exploitations viticoles

De moindre importance mais très lisibles dans le paysage, il y a les exploitations viticoles notamment sur les territoires des communes de Ayze, Bonneville et Marignier où sont recensées 18 exploitations exclusivement dédiées à la viticulture.

La viticulture est commercialisée en AOC Vin de Savoie d'Ayze.

L'AOC Vin de Savoie cru d'Ayze est produite exclusivement sur trois communes du département de la Haute-Savoie (Ayze, Bonneville et Marignier).

Cette appellation viticole est définie à la parcelle cadastrale sur le coteau d'Ayze, Bonneville et Marignier.

Plusieurs critères sont pris en compte : l'altitude, le sol, l'orientation, la pente...

Deux cépages sont autorisés : la Roussette d'Ayze et le Gringet. Le décret définit également des conditions strictes de production et de vinification.

Sur ces trois communes, la surface potentielle pour produire ce vin AOC est de 103 ha (65 ha sur Ayze, 30 ha sur Bonneville, 22 ha sur Marignier). En 2010, on ne

---

<sup>3</sup> <http://www.lafermedelasource.fr/>



comptait plus qu'une vingtaine d'hectares plantés et valorisés en AOC vin de Savoie cru Ayze.

Les appellations et labels pour la viticulture :

- AOC Vin de Savoie Ayze
- AOC Roussette de Savoie,
- AOC Vin de Savoie rouge, mousseux blanc, mousseux rosé, pétillant rosé, pétillant blanc,
- IGP Comtés Rhodaniens blanc, rosé, rouge
- IGP Vin d'Allobroges blanc, mousseux de qualité blanc, mousseux de qualité rosé, passerille blanc, rosé, rouge, surmûris blanc.

## **5. L'agriculture biologique**

Les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

- 20% de la SAU couverte en bio en 2020
- 20% de produits bio introduits dans la restauration collective
- Réduction des pesticides dans l'agriculture

En 2013, les services de la DDT dénombrent en Haute-Savoie, en bio et reconversion :

- 130 exploitations
- 3480 ha

L'ADABio est l'association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain. Elle accompagne les producteurs (en conversion ou en installation en bio), les professionnels de développement de la bio et les collectivités pour mettre en œuvre leur projet autour de l'agriculture biologique.

## **6. Les débouchés de la production ... et la diversification des activités en lien avec l'agriculture**

### **Les activités de diversification**

A côté des activités de production agricoles reconnues se développent des activités de diversification :

- Diversification agricole ou interne avec la transformation et la valorisation de produits agricoles ; avec des cultures alternatives; ...

- Diversification structurelle ou externe dans les domaines du tourisme et de la récréation comme l'agritourisme (Se reporter au chapitre « Tourisme »).

### **Les circuits de commercialisation de la production agricole :**

- Les marchés traditionnels : fruitières, marchés hebdomadaires...
- Les circuits-courts
- Drive Fermier

### **De nouveaux marchés : les circuits courts.**

#### **A compléter**

Cela représente au niveau national 5% de la part de Marché alimentaire.

- Identifier les principaux modes de commercialisation en circuits courts.

AMAP recensés (association pour le maintien d'une agriculture paysanne)	Consommation de produits locaux
Les Paniers du Dahut à Bonneville	Légumes, fromage, huile, volaille, viandes, vin de noix, bière, jus de fruits
Les Paniers de la Pierre aux Fées à Bonneville	Légumes
Les 3 Jardins à Faucigny	Légumes, oeufs, viande
Les Paniers de la Pierre aux Fées à REIGNIER-ESERY	Légumes, fruits, viandes BIO de boeuf, de veau, viande de porc, poulets, fromage de chèvre, pain BIO

## **7. L'agriculture : entretien des paysages**

### **7.1. Les projets agro environnementaux et climatique (PAEC)**

Trois PAEC couvrent le territoire Coeur du Faucigny ; la communauté de communes de la Vallée Verte n'appartient à aucun PAEC excepté la commune d'Habère Lullin :

- PAEC Arve, porte des Alpes porté par la CC4R (communauté de communes Arve et Salève ; communauté de communes Faucigny Glières sauf Entremont, communauté de communes des 4 Rivières, Habère Lullin)
- PAEC Fier Aravis porté par la Vallée de Thônes (Bonneville, Brizon, Le Petit Bornand et Entremont)

- PAEC Salève porté par le syndicat mixte du Salève (Monnetier-Mornex, La Muraz)

**PAEC Arve, porte des Alpes comme un des outils de l'entretien des paysages**

Au travers du PAEC Arve, porte des Alpes, des contrats ont été signés avec les agriculteurs souhaitant mettre en place de bonnes pratiques agricoles.

Les mesures ayant des actions positives sur l'entretien des paysages sont celles :

- Assurant une gestion des alpages notamment au travers de l'élimination mécanique des rejets ;
- Permettant un retard de fauche sur les prairies et milieux remarquables ;
- Encourageant la viticulture Bio ;
- Concourant à la connexion des milieux agricoles (conservation de bandes enherbées) ;
- Entretien des haies, arbres isolés, vergers de hautes tiges, ...

Dans le plan biodiversité, approuvé en juillet 2018, la prise en compte des enjeux agricoles pour l'environnement se traduit par l'expression « valoriser les bonnes pratiques agricoles existantes ».

**7.2. Les Plans Pastoraux Territoriaux (PPT)**

La Région accompagne la mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial (PPT) pour

- garantir la préservation et l'entretien des espaces remarquables que sont les espaces pastoraux : estives, alpages et zones de parcours,
- accompagner le développement durable de zones fragiles ou défavorisées en secteur de moyenne et haute montagne par le soutien de l'activité pastorale, créatrice d'emplois et de richesse,
- accompagner une activité pastorale extensive qui compose avec les enjeux de la biodiversité et du multi-usage des espaces et permettre de valoriser des produits typés sous signe de qualité.

Sur le territoire SCOT CDF, plusieurs PPT sont recensés :

- PPT du Salève
- PPT Roc d'Enfer
- PPT Fier et Aravis

**Le PPT Roc d'Enfer**

Le **PPT Roc d'Enfer** couvre un large territoire s'étendant sur 41 communes du nord-ouest du département de la Haute-Savoie (57 389 habitants permanents pour une surface de 59 791 hectares), au voisinage de l'agglomération d'Annemasse ; dont 21 communes du territoire du SCOT CDF :

CCFG :	Ayze, Contamine-Sur-Arve, Marignier
--------	-------------------------------------

CC4R :	Faucigny, Fillinges, Marcellaz, La Tour, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz
CCVV :	Boège, Bogève, Burdignin, Habère-Lullin, Habère-Poche, Onnion, Mégevette, Saxel, Saint André de Boège, Villard

Le domaine pastoral concerné recouvrait, en 2011, 9 826 hectares. Ces surfaces se répartissent en 225 unités pastorales (une unité pastorale est une portion de territoire à vocation herbagère extensive, utilisée par les animaux de façon saisonnière, sans retour quotidien au siège d'exploitation, d'au moins 10 ha et utilisée par un unique gestionnaire). Il existe un fort lien entre le domaine pastoral et la ressource en eau potable du territoire : 20 % du domaine pastoral se situent dans un périmètre de protection des captages en eau potable.

Les parcelles des unités pastorales sont, en nombre, très majoritairement privées (93%). Cependant, en termes de surface, les alpages communaux représentent 47% du domaine pastoral. En 2011, il a été recensé au sein du territoire concerné un total de 6 359 d'unités équivalents gros bovin en alpages. La grande majorité du cheptel estivé est constituée de bovins, avec une production fermière principalement orientée vers le fromage d'Abondance.

L'étude préalable à la mise en oeuvre d'un PPT a identifié trois enjeux :

- Préserver le dynamisme agro-pastoral constaté sur le territoire ;
- Conserver et partager l'espace pastoral ;
- Organiser une bonne cohabitation entre les usagers.

En réponse à ces enjeux et en concertation avec l'ensemble des usagers du territoire, la structure porteuse du PPT a défini un programme d'actions opérationnelles. Le programme PPT comprend douze fiches actions, dont neuf fiches proposées pour un financement régional au titre du pastoralisme. Ces fiches sont réparties en cinq champs :

Action 1 : Animation et coordination territoriale

1.1 : Animation du PPT

1.2 : Appui aux actions transversales et coordination (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 2 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipement

2.1 : Desserte en alpage

2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques

2.4 : Amélioration des outils de production (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 3 : Structuration collective et gestion du foncier en alpage

3.1 : Structuration collective et gestion durable du foncier

3.2 : Veille foncière et conservation des terres agropastorales (hors financement régional au titre du pastoralisme)

Action 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

4.1 : Gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés

4.2 : Amélioration de pâture et expérimentation

Action 5 : Equipements multi-usages, information, signalétique et ouverture au public

5.1 : Clôtures, contention et gestion des flux touristiques

5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information

### **Le PTT du Salève,**

Le **PTT du Salève**, emblématique en Haute-Savoie, le Salève est un petit massif de moyenne montagne entre le Jura et les Alpes, surplombant directement l'agglomération franco-valdo-genevoise dont il est le poumon vert. Le périmètre du PPT du Salève, porté par la Syndicat Mixte du Salève, couvre les 20 communes du Syndicat, d'Annemasse au Nord à Cruseilles au Sud.

Dont 3 communes du territoire SCOT CDF : Monnetier-Mornex, La Muraz et Reignier-Esery.

Le massif du Salève dispose d'une surface pastorale modeste de 1 013 ha répartis sur 39 Unités Pastorales, mais bénéficie d'une tradition pastorale encore vivace et cruciale pour la pérennité de la qualité du site d'un point de vue environnemental, paysager et touristique, mais aussi par l'importance du recours aux pratiques agropastorales dans les systèmes économiques des exploitations agricoles du territoire.

Des besoins importants ont été recensés en matière d'amélioration des bâtiments d'habitation accueillant des salariés, d'alimentation et de distribution en eau sur les alpages. Un chargement moyen des espaces pastoraux élevé, une grande variété de milieux et d'espèces d'intérêt patrimonial (350 ha d'alpages en site Natura 2000), des objectifs de protection des paysages, et la présence d'une agglomération de près de 600 000 habitants aux portes du massif, rendent la gestion concertée des espaces pastoraux indispensable.

L'étude préalable à la mise en œuvre du PPT a identifié trois enjeux prioritaires :

- Accompagner l'évolution des activités agro-pastorales.
- Mieux partager l'espace et les ressources.
- Préserver l'attractivité de proximité du territoire.

Le PPT comprend 13 actions (dont 6 ne mobilisant pas de financement régional dans le cadre du PPT, présentées entre parenthèses), réparties en 5 axes :

Axe 1 : Animation et coordination territoriale

- 1.1 : Animation du PPT
- (1.2 : Appui aux actions transversales et coordination)

Axe 2 : Gouvernance et prospective

- 2.1 : Structuration collective (AFP/GP)
- 2.2 : Etudes de sites, schémas de dessertes sylvo-pastorales et plans de circulation
- (2.3 : Veille foncière et conservation des terres agropastorales)

Axe 3 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipements

- 3.1 : Accès à l'alpage
- 3.2 : Logement des alpagistes et accès à une source d'énergie
- 3.3 : Alimentation et distribution de l'eau sur l'alpage et dans les bâtiments d'habitation

Axe 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

- (4.1 : Gestion de l'espace et contrôle de la végétation ligneuse)
- (4.2 : Préservation des zones humides et de la ressource en eau)

Axe 5 : Cohabitation des usages de l'espace pastoral

- (5.1 : Gestion des flux touristiques)
- 5.2 : Communication et pédagogie
- (5.3 : Entretien et valorisation d'un patrimoine alpestre remarquable)

### **Le PTT Fier Aravis**

Dont 3 communes du territoire SCOT CDF : Bonneville, Brizon et Glières Val de Bornes.

## 8. Traitement des déchets issus de l'agriculture

La valorisation des déchets issus de l'agriculture :

- Méthanisation
- le projet VITIVALO (université Savoie Mont Blanc)

## 9. Ce qu'il faut retenir sur l'agriculture

260 exploitations agricoles soit 400 emplois directs et plus de 13000 ha exploités dont 90% en prairies et alpages, et environ 10% en maraîchage, horticulture, arboriculture et viticulture.

La construction de bâtiments agricoles diminue ; les surfaces exploitées sont en recul. Les territoires les moins impactés par ces tendances sont « Arve & Salève » et « Vallée Verte ».

La production laitière est majoritaire, près de 55% des exploitations sont tournés vers cette production.

La labellisation de plusieurs productions est un atout pour l'agriculture du territoire : AOC Reblochon, AOC Abondance, AOC Vin de Savoie-Ayze, ...

Des activités comme l'horticulture et le maraîchage occupent de petites surfaces (entre 1,5 et 10 hectares) et participent à la production agricole locale. Plusieurs modes de commercialisation sont mis en œuvre (vente directe, marché...).

L'agriculture biologique existe sur le territoire SCOT Cœur du Faucigny ; elle est marginale.

Il faut noter les initiatives sur le traitement des déchets issus de l'agriculture (méthanisation, projet VITALO, ...).

## 10. Enjeux thématiques identifiés sur l'agriculture

Enjeux Agricoles	Explicitations
<b>AGRI 1</b> : Identifier les terres agricoles stratégiques	

Enjeux Agricoles	Explicitations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AGRI 1-a</b> : Maintenir les grands tènements, mécanisables, proches des sièges d'exploitations (AOC Reblochon, Abondance).</li> </ul>	<p>Ces espaces sont des terres répondant principalement à la filière laitière.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AGRI 1-b</b> : Préserver les Alpagnes dans leurs dimensions agricoles, touristiques et écologiques.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AGRI 1-c</b> : Accompagner le développement d'une Agri-Culture identitaire (AOC vins de Savoie – Ayze)</li> </ul>	<p>Il s'agit de pérenniser les terres agricoles identifiées par des labels (les terres agricoles avec indications géographiques définies par l'INAO).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AGRI 1-d</b> : Assurer des connexions écologiques entre la plaine et les coteaux (supports de corridors écologiques)</li> </ul>	<p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'éviter la fragmentation des espaces agricoles (conserver les grands tènements) pour assurer leur fonction économique, leur fonction environnementale ;</li> <li>- de contenir l'étalement urbain.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AGRI 1-e</b> : Donner une place aux systèmes d'exploitation support d'une agriculture de proximité</li> </ul>	<p>Il s'agit de compléter les pratiques agricoles « traditionnelles » autre que la production laitière comme l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage, ...</p>
<p><b>AGRI 2</b> : Avoir un développement équilibré de l'espace rural et organiser sa diversification</p>	<p>Il s'agit de :</p> <p>Valoriser le rôle économique de l'agriculture et répondre aux enjeux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>=&gt; La commercialisation (Fruitière, drive, vente directe, atelier de transformation, ...) ;</li> <li>=&gt; Des activités touristiques (gîte à la ferme, ferme pédagogique...)</li> <li>=&gt; La production énergétique (biomasse, méthanisation...)</li> <li>=&gt; La fonction productive (favoriser l'installation de nouveau SEA, accès et proximité des tènements, sécurisation de tènements stratégiques</li> </ul> <p>Encourager l'adaptabilité des tènements agricoles : taille, valeur agronomique</p>

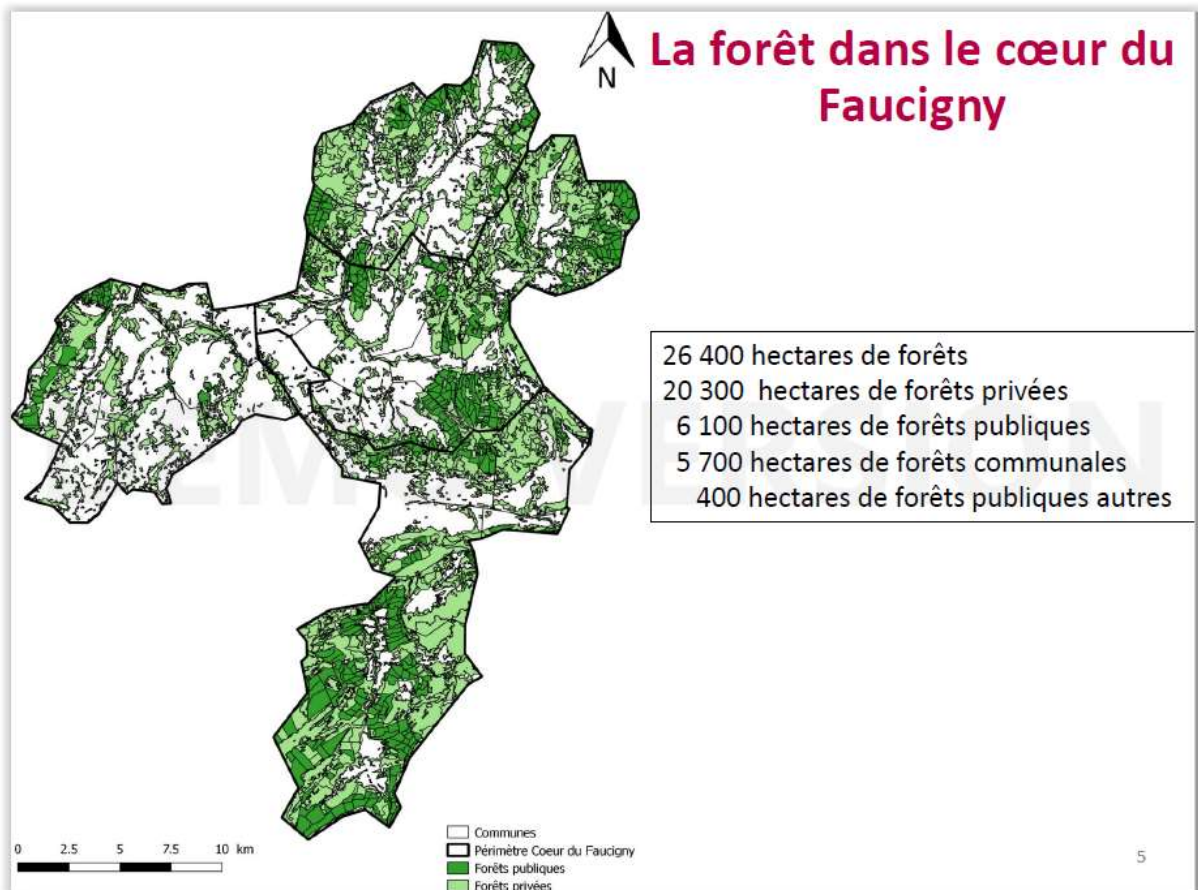


Enjeux Agricoles	Explicitions
	polyvalente, adaptable qui offre un potentiel nouveau
<p><b>AGRI 3</b> : Adaptation face aux changements climatiques</p>	<p>Positiver le lien entre l'agriculture et le climat car il y a un impact sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La saisonnalité et les temps d'estives ;</li> <li>2. Les aléas naturels (fragilité des boisements et pentes) ;</li> <li>3. La fragilisation de la biodiversité ;</li> <li>4. La gestion de la ressource en eau.</li> </ol> <p>Il s'agit de considérer également l'agriculture dans son rôle de stockage de carbone (la conservation des surfaces exploitées) et de compensation des émissions d'autres secteurs, par son rôle dans la production de matériaux et d'énergie renouvelable (la méthanisation des effluents agricoles par exemple).</p>

## La forêt

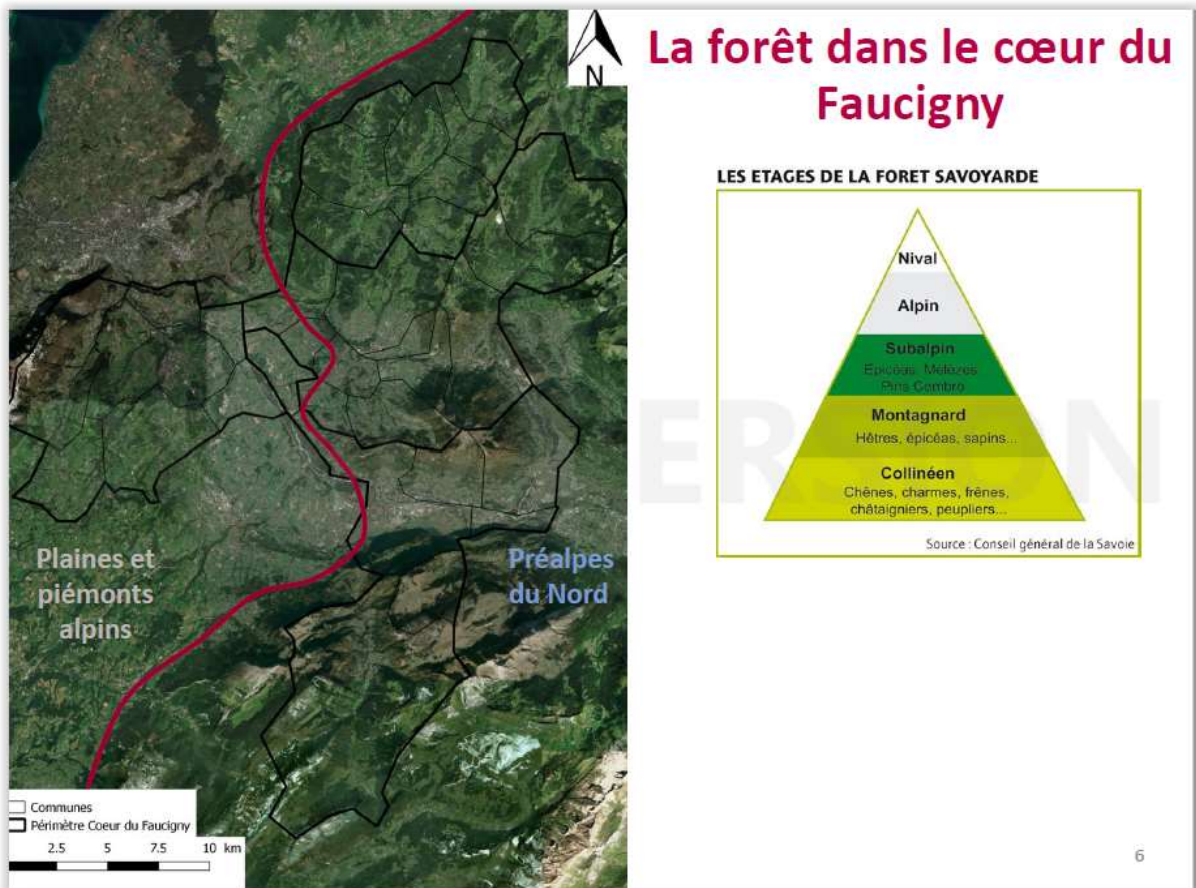
### 1. Caractérisation de la forêt

La forêt sur le territoire du SCOT CDF représente 26400 hectares dont 77% de forêts privées et 23% de forêts publiques.



Source : COFOR – juin 2019.

Sur le territoire du SCOT CDF, la forêt appartient à l'étage collinéen et montagnard/subalpin.



Source : COFOR – juin 2019

## 2. Forêt et prélèvements

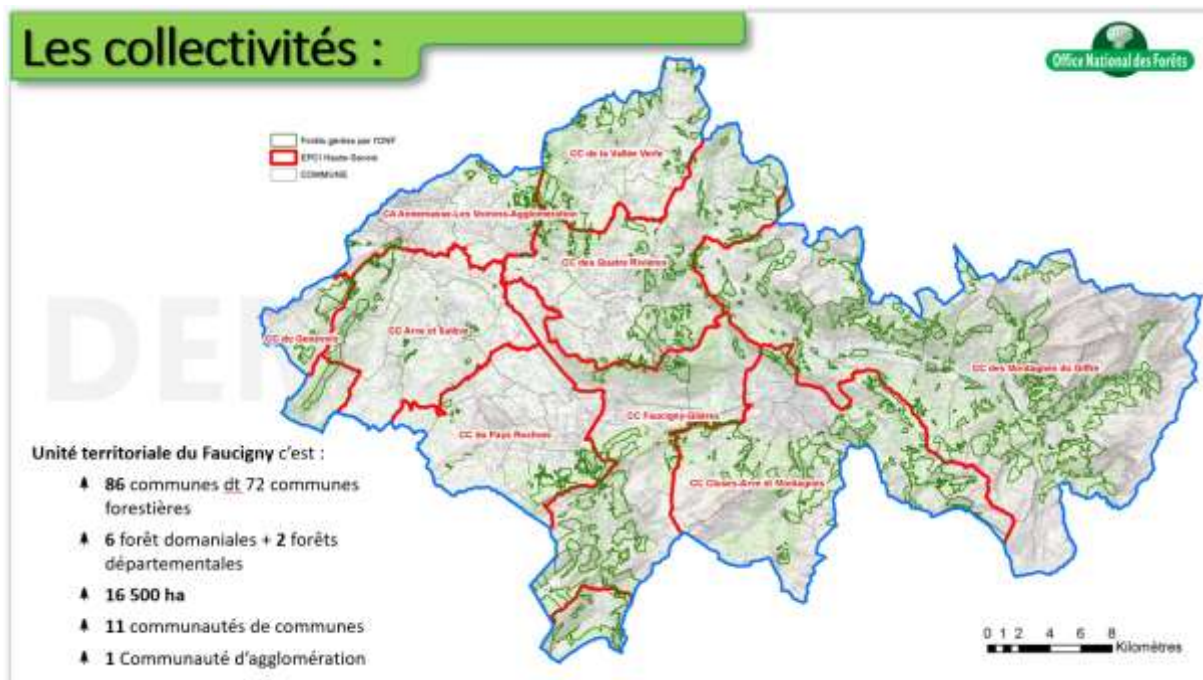
### Les acteurs de la filière forêt-bois du périmètre Cœur du Faucigny

- Office National des Forêts (ONF)
- COmmunes FORestières (COFOR): association qui a pour objectif d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine des collectivités pour promouvoir une gestion durable multifonctionnelle et placer la forêt au cœur du développement local.
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) : établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées.
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc (CASMB) : chambre consulaire qui intervient sur les questions de la filière forêt-bois.
- Union des Forestiers Privés (UFP74) : rôle dans l'organisation des coupes auprès des propriétaires privés.

### Prélèvements

L'exploitation de la forêt publique connaît un taux de prélèvement plus élevé ; qu'en forêt privée où le morcellement parcellaire, le nombre des propriétaires, ... rendent les prélèvements plus compliqués.

Il existe des **outils de lutte contre le morcellement des forêts privées**. Aucun n'est recensé à ce jour sur le territoire du SCOT CDF.



L'office National des Forêts (ONF) a une unité territoriale du Faucigny qui couvre un territoire plus large que le périmètre du SCOT CDF ; les quatre communautés de communes sont englobées dans son action. Le volume annuel martelé (à l'échelle de l'UT Faucigny) est de 32 000 m<sup>3</sup>.

### Les entreprises

#### **L'exploitation forestière**

On dénombre 17 entreprises d'exploitations forestières et de sylviculture ; majoritairement ce sont des entreprises sans salarié.

#### **La transformation du bois**

Plusieurs scieries sont présentes sur le territoire CDF dont les principales sont l'entreprise Bétemps à Bonneville et l'entreprise Félisaz à Villard.

## **3. Utilisation du bois**

### Le bois-construction

#### **Promotion du bois :**

Créée en 2006 Bois Qualité Savoie (BQS) réunit scieurs, constructeurs, charpentiers, négociants, menuisiers et lamellistes des Pays de Savoie répondant à un cahier des charges strict et à une qualité contrôlée par un organisme indépendant. Son objectif est d'augmenter la part de bois local dans la construction.

### **Certification du bois :**

- Bois des Alpes

Association créée en 2008 - Une certification pour développer la vente et la promotion des produits issus directement du territoire, valorisés en circuits courts.

### **Le bois-énergie**

On estime que 5% du volume exploité en Haute Savoie est exploité en bois énergie ; en moyenne l'ONF exploite environ 100'000 m<sup>3</sup> par an (uniquement sur les forêts publiques en Haute Savoie). La part prise par le bois-énergie local pour répondre aux besoins locaux est très faible.

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est l'outil pour connaître :

- les besoins et les ressources mobilisables
- le potentiel des essences existantes sur le territoire
- l'adaptation de l'offre d'essence aux besoins

Le bois-énergie est un co-produit par rapport aux bois d'œuvre (destiné à la construction).

### **Réseau de chaleur**

La régie Syan'Chaleur a été créée au début de l'année 2019. Cette structure doit permettre au SYANE de porter des projets de construction et d'exploitation de réseaux de chaleur.

Un 1er projet est engagé. Il s'agit de la construction de la chaufferie biomasse et du réseau de distribution de chaleur de la commune de Saint Jeoire.

Actuellement, sur le territoire de la commune de Reignier-Esery une chaufferie bois et un réseau de chaleur fonctionne depuis 2016.

Il existe plusieurs chaufferies collectives notamment pour des bâtiments publics.

Les combustibles utilisables par les chaufferies collectives sont les plaquettes forestières ; les granulés sont réservés à l'usage domestiques et le bois de rebut à un usage de chaufferie de forte puissance. Les plaquettes forestières produites en local sont insuffisantes et ont un problème d'hygrométrie.

## **4. L'exploitation de la forêt**

Le principal problème rencontré dans l'exploitation de la forêt est l'accessibilité des bois (tracteur, câble, hélicoptère). Des travaux d'infrastructure sont nécessaires par exemple la création de pistes forestières.

### **Desserte forestière**

- La CC4R dispose d'un schéma de desserte forestière.
- Les CCAS et CCVV n'ont pas de schéma de desserte forestière.

- La CCFG n'a pas de schéma de desserte forestière ; toutefois, il existe un schéma de desserte sur le Massif des Glières.

Il faut veiller au maintien de l'activité des scieries présentes sur le territoire du SCOT CDF ; la plus grosse scierie du territoire est la scierie BETEMPS à Bonneville (plus grosse scierie du département).

### ***Un risque de sous exploitation forestière***

La sous-exploitation des forêts porte atteinte au développement économique voire au **maintien de la filière bois locale**, source d'emplois en milieu rural. Elle nuit aussi à la stabilité des forêts qui, en vieillissant, ne peuvent plus assurer correctement leur rôle de protection contre les risques naturels, de protection de la ressource en eau, d'accueil des activités touristiques et de loisirs, de maintien de la qualité du paysage et enfin de stockage du CO<sup>2</sup>, un des principaux gaz à effet de serre. La mobilisation de la ressource renouvelable des forêts alpines constitue donc un enjeu important pour l'avenir, d'autant que la demande de matière première reste soutenue.

L'inversion de la tendance actuelle en termes d'exploitation forestière passe par **une amélioration du réseau de voies de desserte des forêts et par la dynamisation de l'exploitation par câble**, une technique largement utilisée dans les forêts d'accès difficile par nos voisins suisses et transalpins.

## **5. Stockage du CO<sup>2</sup>**

Les écosystèmes forestiers recyclent le carbone et jouent à ce titre un rôle écologique majeur dans l'équilibre planétaire. Tout au long de leur vie, grâce au mécanisme biologique de la photosynthèse, les arbres puisent le gaz carbonique présent dans l'atmosphère. Ils l'emmagasinent dans leurs troncs, leurs branches, leurs racines et leurs feuilles et libèrent ensuite de l'oxygène dans l'air. C'est ce qu'on appelle la photosynthèse, un mécanisme qui nous permet à la fois de respirer et de diminuer la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

### ***Données chiffrées, stockage du CO<sub>2</sub><sup>4</sup>***

Sur le territoire de la communauté de communes Faucigny Glières, le carbone est majoritairement stocké en forêt, avec 53 % du stock de carbone. L'absorption annuelle est principalement due à l'accroissement de la forêt (94%).

Sur la communauté de communes Arve Salève, le carbone est majoritairement stocké dans les cultures, suivi par la forêt. L'absorption annuelle est principalement due à l'accroissement de la forêt (73%).

Les émissions dues aux changements d'affectation des sols sont liées à l'imperméabilisation de surfaces en cultures. Les changements d'affectation des

---

<sup>4</sup> Absence de donnée pour les communautés de communes des Quatre Rivières et de la Vallée Verte.

sols influent sur la stabilisation des stockages et la qualité des eaux de consommation (système racinaires et épuration)

## 6. Ce qu'il faut retenir sur la forêt

La forêt sur le territoire du SCOT CDF représente 26400 hectares dont 77% de forêts privées et 23% de forêts publiques.

La forêt est exploitée pour le bois construction. Il existe des outils de promotion du bois pour valoriser la production locale (Bois Qualité Bois, Bois des Alpes ; ...) ; la forêt est aussi exploitée pour le bois de chauffage. Ce volet de la production n'est pas connu (quantitativement). Cette production est considérée comme accessoire de la production « bois construction ».

La forêt a un rôle de stockage du carbone. La stabilisation des stockages du carbone est dépendante de l'absorption annuelle du CO<sub>2</sub> par la forêt. Une forêt qui s'étend renforce la part de stockage potentielle du carbone.

Les conditions d'exploitation de la forêt doivent être améliorées pour mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable, tout en adaptant la forêt aux changements climatiques et aux phénomènes naturels tels que les eaux de ruissellement, les feux spontanés, ...

## 7. Enjeux thématiques identifiés sur la forêt

### Equilibre entre urbanisation et exploitation forestière

- Nuisance sonore des entreprises (rôle des DUL : imposer une zone tampon entre les établissements déjà implantés et les habitations).
- Débouché des pistes forestières dans les zones urbanisées (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour adapter/aménager les accès/débouchés des pistes forestières depuis les zones habitées).
- Adaptation des gabarits routiers au transport de grumes (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour aménager/élargir les voies communales concernées).
- Place de dépôts (rôle des DUL : définir des emplacements réservés pour aménager ces places)
- Ponctuellement des conflits d'usage entre exploitation forestière et chemins de randonnée (rôle de la charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière, ...).

Enjeux Forêt	Explicites
<p><b>FOR 1:</b> Faire vivre la forêt au travers sa fonctionnalité de protection (des personnes et des biens).</p>	<p>Il s'agit d'identifier et de préserver la forêt (voir d'interdire le changement de destination des sols) pour que la forêt (les arbres) joue leur rôle de protection contre les risques naturels.</p>
<p><b>FOR 2:</b> Faire vivre la forêt au travers sa fonctionnalité productive, économique</p>	<p>Il s'agit de préserver l'outil de production économique de l'exploitation forestière en accompagnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des filières de production (bois d'œuvre, bois énergie.) ;</li> <li>- des emplois de la filière bois (entreprise foresterie, charpentier, scierie...)</li> </ul>
<p><b>FOR 3:</b> Faire vivre la forêt dans sa dimension écologique</p>	<p>La forêt est un réservoir de biodiversité.</p> <p>Il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de préserver ces espaces pour garantir l'équilibre de nos écosystèmes</li> <li>- d'éviter la fragmentation des espaces forestiers, assurer leur fonction économique et leur fonction environnementale.</li> </ul>
<p><b>FOR 4:</b> Accompagner un tourisme vert et de proximité dans une fonctionnalité récréative</p>	<p>Rappel : En superposant à la couche cartographique forestière des informations telles que le maillage des itinéraires de randonnée pédestre (GR et autres chemins de randonnée) ainsi que la localisation des domaines skiables, on fait clairement apparaître le chevauchement des deux modes d'occupation et de valorisation de l'espace.</p> <p>Il s'agit de valoriser le potentiel des attraits touristiques de la forêt au travers de la qualité de la desserte forestière et de la préservation des paysages.</p>
<p><b>FOR 5:</b> Affirmer le lien entre la forêt et la transition énergétique</p>	<p>Il s'agit d'exploiter et de gérer la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- protéger les forêts pour leur rôle dans l'absorption d'une partie du carbone émis dans l'atmosphère par les activités humaines. C'est un "puits" de carbone ;</li> <li>- favoriser la filière bois de construction ; le bois, utilisé comme matériau, constitue un stock de carbone (une maison construite avec 20m<sup>3</sup> de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique).</li> </ul>